

La CDPENAF La commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles..Elle a le pouvoir d'émettre un avis, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, sur l'opportunité de certaines procédures d'urbanisme.. La CDPENAF associe des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des professions agricoles et forestières, de la chambre d'agriculture, d'une association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale, des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement, de la fédération départementale des chasseurs et de l'INAO. **Besoin : un titulaire ,un suppléant une réunion par mois**

La CDOA (commission départementale d'orientation de l'agriculture) est une instance de concertation et d'orientation a un rôle consultatif et est chargée de la mise en œuvre des politiques publiques au niveau départemental en faveur de l'agriculture, l'agro-industrie et du monde rural. Elle rend un avis sur différents dossiers dont ceux figurant ci-dessous :

autorisation préalables d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles y compris application de la Loi Sempastous (article 5 -agrandissement excessif)

actualités des filières agricoles ;mobilisation de soutiens financiers à destinations des exploitations en difficultés . procédure de mise en valeur des terres incultes

agrément et modification des GAEC.(groupement d'exploitation en commun)

Dans sa configuration plénière, la CDOA se réunit une fois par an pour examiner le bilan des sections de l'année passée, des aides à l'agriculture et fixer les grandes orientations.

Une section unique spécialisée Économie agricole - GAEC - structure des exploitations se réunit à des fréquences variables **8 à 10 fois par an**;

Besoin : Un titulaire ,un suppléant

La SAFER

Au niveau local : se réunissent **les Commissions cantonales**,. Elles donnent un premier avis sur les transactions et les éventuels candidats. Les techniciens de la Safer y apportent les éléments d'information pour éclairer les débats et les prises de position. Lorsque les avis sont approuvés à une large majorité, ils sont entérinés par les instances siégeant par la suite (Comité Technique et Conseil d'Administration).

Tous les adhérents de la Conf'47 peuvent être conviés à ces commissions cantonales après délivrance d'une liste de représentants à la Safer. Nous voulons que les hectares qui se libèrent soient attribués à ceux qui s'installent et ceux qui ont besoin de consolider leurs exploitations.et pas forcément aux plus aisés. Pour bénéficier d'une attribution Safer, il faut être solvable et justifier de garanties bancaires.

Souvent une intervention pertinente évite des abus. **Seule notre présence parfois suffit car nous sommes témoins.** Cela permet d'éviter les démantèlements d'exploitations abusifs ou des attributions à des agriculteurs dont les moyens de production sont déjà très conséquents.

Pour y défendre les projets agricoles en agriculture paysanne et favoriser l'installation il est capital d'y participer. ; le nombre de réunions est très faible et dépend des terres qui se libèrent près de chez vous et vous discutez entre voisins. Adhérent à la confédération paysanne vous êtes inscrit automatiquement sur la liste Safer qui vous tiendra informé des commissions sur votre canton

Au niveau départemental :

Le Comité Technique Départemental, sous la conduite du Président de la Safer et du président du comité technique départemental donne son avis sur les projets d'attribution vus en commission cantonale

Il est composé de : Organisations agricoles : Chambre d'agriculture, banques et assurances mutuelles agricoles, Propriétaires fonciers et forestiers, MSA et des syndicats agricoles représentatifs Collectivités territoriales : Conseil régional, Conseil général, communes, communautés de communes et association de maires, État : le directeur départemental de l'agriculture et le directeur des services fiscaux.

Besoin : un titulaire ,un suppléant Réunion une fois par mois. (Vendredi matin)